L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 1er AVRIL 1891.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA
Commençant le 20 Octobre 1890.
Quitte: MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées.
Les MARDIS, à l'arrivée du train de 3 h. P. M.
Les JEUDIS, " " " " 3 h. P. M.
Les SAMEDIS, " " " " 4 h. P. M.
Au retour, partira de Madisonville:
Les LUNDIS.....5:30 A. M.
Les MERCREDIS.....6 A. M.
Les VENDREDIS.....6 A. M.
Si l'eau et le temps le permettent.
EXCURSIONS:
TOUS LES DIMANCHES à 8 h. A. M.
reçu tous les jours à la gare du chemin fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. O. COYLE & CIE,
27 mars— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes timbrées électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.
LA BRETAGNE, Cottier, samedi, 28 mars
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 4 avril
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 11 avril
Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine.....$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.....$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur non permis vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
81 Carondelet
M. J. A. BUISSON, cain Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de pas sages.
J. B. DODART.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Cette ligne se compose des steamers suivants
AMERICAN HOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS
Partant mercredi, 1er avril, à 8 A. M.
Le steamer
LOUISIANA, Capt. Gager.
Partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1½ P. 0/0
Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud dite Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt de la rue Poydras du Mississippi Valley R. R.
Départs de la N-Orléans | Arrivées à la N-Orléans
California Express, daily..8:15 am | New Orleans, Express, daily..7:45 pm
Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express.
Buffet Pullman élégant—Wagons sans chaises de la Nouvelle-Orléans à Houston par le train partant tous les jours de la Nouvelle-Orléans à 8:15 heures A. M.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux nelle St-Charles st/Canal au Lamparadère du dépôt du Mississippi Valley R.R.
J. KRUTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIVER, Traffic Manager.
W. O. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Queen and Crescent Route,
Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.
Temps, 26 heures.
La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.
La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada New-York, Boston, les Monts Adirondacks à White, et tous les points dans le Nord et les Etats.
Compares notre itinéraire avec celui des autres lignes.
No 6, Fast Line. No 2 Limited
Part de la N.-Orléans.8:45 a.m. 3:15 p.m.
Arrive à Meridian... 4:00 p.m. 9:06 p.m.
Arrive à Akron..... 7:16 p.m. 11:35 p.m.
Arrive à Birmingham 10:20 p.m. 2:15 a.m.
Arrive à Atlanta.... 12:47 a.m. 4:15 a.m.
Arrive à Chattanooga 3:50 a.m. 7:00 a.m.
Arrive à Burgin.... 1:29 p.m. 2:45 p.m.
Arrive à Lexington.. 2:40 p.m. 3:45 p.m.
Arrive à Cincinnati.. 6:00 p.m. 6:20 p.m.
Bureau des tickets à la N. O. C. & St Charles.
J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent. R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent.
Cincinnati, O. New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Nettoyage de la ville.
Des listes de souscription pour le nettoyage de la ville sont déposées:
Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.
M. John W. T. Leech est aussi la solliciter souscriptions.
On peut, sans attendre l'sollicitation, envoyer directement sa souscription à M. Albert Baker, trésorier (New Orleans National Bank)
R. M. WALMSLEY,
Pour le Comité des Citoyens.
EDWARD PENNER,
Pour le Comité de Surveillance.

PUNAISICIDE LIQUIDE.
Après de longues recherches et de nombreux essais, j'ai parfaitement réussi dans une Composition Liquide, destructeur infaillible de l'horrible vermine nommée punaise, ainsi que des œufs, point capital.
L'emploi des poudres insecticides est très insuffisant et, qui pis, dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (pourvu qu'on ne le boive pas) et il est d'une puissance irrésistible contre la punaise. Il s'emploie au moyen d'un pinceau à longs poils et à long manche. On trouvera chez moi, rue Orléans, No 40, près Bourbon, des bouteilles de 25 cents—au prix de 50 sous chacune.
☞ Toute explication nécessaire, sur le mod d'opérer, qui est très simple, sera donnée à l'acheteur.
—En vertu de mon Copyright, de Washington, je poursuivrai judiciairement toute usurpation et toute contrefaçon.
Chacune de mes bouteilles portera ma signature.
15 avril— DR. C. TETTU.

ASSURANCES.

Vingt-quatrième Etat Annuel
DE LA
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1890:

Primes sur incendies	$203,127 23
Primes maritimes	2,513 95
Primes des rivières	1,989 72
	$207,630 90
A ajouter: Primes non expirées de 1889	41,180 13
	$248,711 03
A ajouter: intérêt, profits et pertes	$28,393 59
Moins salaires et dépenses générales	14,787 48
	13,546 11
Fonds de surplus de 1889	24,476 05
Total	$286,733 19
Pertes payées—	
Sur risques de feu	$85,758 37
Sur risques maritimes	1,803 04
Sur risques de rivières	299 67
	$87,021 08
Réassurances	96,176 64
Primes remises et commissions	54,577 70
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	6,602 87
	185,338 29
Profits bruts	$101,394 90
Réservé—	
Pour primes non expirées	$44,168 67
Pertes d'incendies non payées	11,603 43
Dividende de Juillet 1890	10,000 00
Dividende de Janvier 1891	10,000 00
Fonds de surplus, 1890	26,262 80
	$101,394 90 $101,394 90

ACTIF

Billets pour primes	$155 25
Primes en voie de collection	41,714 14
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	22,890 00
Prêts sur hypothèques	4,100 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	91,144 50
Stocks de banques d'assurances et autres	30,378 50
Bons 1re hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,873 14
Argent comptant et en banque	24,394 53
	$291,394 90

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	44,168 67
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,603 43
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1891	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1890	26,262 80
	$291,394 90

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 9me jour de janvier 1891.
W. O. HART, Notaire.
Le Conseil de Direction, à leur réunion régulière a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1890, payable sur demande.
DIRECTEURS.
H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
L. GRUNEWALDS, A. G. RICKS,
FRANK VATTER, GEO. LIEDELICH,
J. R. MERILH, JOHN G. MOLL,
J. J. LAGOLE, D. BERNHARDT,
M. VONDERHANK, EMIL WEBER.
11 janv—1m

Vingt-et-unième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée e 31 décembre 1890:

Primes reçues:	
Sur risques de feu	$224,182 81
Sur risques de marine	2,540 08
Sur risques de rivières	4,818 54
	$241,541 43
A ajouter, primes non acquises de 1889	60,554 00
Primes totales	$302,155 43
A ajouter, intérêts	12,219 03
Revenus	$314,374 51
A déduire, pertes payées:	
Sur risques de feu	$74,489 83
Sur risques de marine	1,295 67
Sur risques de rivière	46 16
Total des pertes payées	$75,831 66
Rotour à primes et cancellations	22,106 84
Commissions	36,133 75
Réassurances	22,311 94
Taxes et Licences	2,006 77
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, Surveillance des assurances, corps de surveillance et profits et pertes	32,918 81
Déboursés	$191,339 76
A déduire:	
Primes non acquises	$56,930 00
Pertes ajustées et non ajustées	38,000 00
	94,930 00
Bénéfice net	$28,164 75

ACTIF.

Argent en caisse	$ 91,348 57
$100,000 Bons des Etats-Unis à 0/0 à 123	12,300 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans à 107	129,470 00
$93,600 Bons à Primes de la Nlle-Orléans à 105	98,580 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 à 93½	23,375 00
Primes en voie de recouvrement	32,976 75
10 actions Germania Insce Co. à 115	1,150 00
Prêts sur hypothèque	17,750 00
Effets à recevoir et billets à ronvoir pour primes	3,499 09
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$415,979 35

PASSIF

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	1,944 60
Réserve pour primes non-expirées	56,930 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	38,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1891	9,000,000
	$405,874 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 13 février 1891
CHARLES G. ANDRY, Notaire.
A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT (3 0/0) pour le second semestre de 1890, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1891.
14 janv—1m

CHARTR.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.
ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOITSU que ce vingtième jour du mois de janvier de l'année mil huit cent quatre-vingt-onze devant moi, FELIX J. DREYFOUS, notaire, dûment commissionné et assermenté en et pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle-Orléans y résidant, personnellement est comparu les diverses personnes qui ont ci-apposé, leurs signatures, et qui ont déclaré que, se prévalant des dispositions des lois générales de l'Etat relativement à l'établissement de banques libres et l'organisation d'institut une de banques, elles se sont entendues et s'engagent par la présente charte à former de même que les personnes qui, à l'avenir, pourraient devenir leurs associés, une corporation et un corps constitué ayant les objets et dits et après indiqués régis par les conventions et les stipulations suivantes:

ARTICLE I.
Le nom de cette corporation sera "The New Orleans Co-operative Banking Association", et elle aura pouvoir et autorité de le garder et d'en jouir pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à partir de ce jour.

ARTICLE II.
Le domicile de cette association est ici fixé et établit en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etats de la Louisiane.

ARTICLE III.
Les objets de cette Association seront de faire des affaires de banque en général, ainsi que les autorisa la loi; de prêter des sommes aux fermiers, marchands et à toutes autres personnes qui y seront admises comme membres sur leur solvabilité matérielle et morale sera dûment reconnue par le Comité préposé aux admissions.

ARTICLE IV.
Cette association aura le pouvoir d'escompter comptes et billets, ainsi que tout papier établissant une dette de l'un de ses membres; elle recevra des dépôts, aura le pouvoir d'acheter et de vendre des comptes à change au pays; de prêter de l'argent à ses membres et à d'autres personnes sur nantissement de propriété foncière ou personnelle sur des collatéraux ou sur des marchandises; de contracter, poursuivre et défendre en son nom d'incorporation; de plaider ou d'être mise en cour, comparaître, répondre et poursuivre dans toutes les cours de justice et ailleurs; de faire et faire faire de ses affaires d'un sceau d'incorporation; de posséder, acquérir, acheter ou transférer sous son nom d'incorporation telle propriété foncière ou mobilière qui sera jugée indispensable pour objets et fins de cette association.

ARTICLE V.
Cette association nommera tels administrateurs et autres officiers qui seront nécessaires et fixe à leurs traitements ainsi que ceux de toutes autres personnes en son emploi. Elle aura le pouvoir d'adopter les règlements qui lui seront besoin, conformes à la loi et aux dispositions de ces actes d'incorporation et de dresser tous autres actes et de faire tout ce qu'il lui faudra pour mener à bien les fins en vue desquels l'association est organisée.

ARTICLE VI.
Le fonds-capital de cette association sera de cent mille dollars ($100 000) divisés en quatre milles à raison de vingt-cinq ($25 dollars chacune, payables en sommes de cinq dollars par action, le premier versement devant être fait lorsqu'on signera l'acte d'incorporation; les autres paiements au chaque mois suivant jusqu'à ce qu'ils soient tous payés. Tout souscripteur pour n'importe quel moment payer en totalité sa souscription.

ARTICLE VII.
Il sera également émis par cette association quatorze actions qui porteront le nom "d'Actions de Fondateurs", qui seront considérées pleinement payées. Ces actions sont émises aux fondateurs de l'association comme compensation des services rendus et d'argent par eux dépensé pour l'organisation de l'association, et seront délivrées également comme un bonus parmi les fondateurs de l'association, et elles indiqueront le taux de profit auquel les détenteurs auront droit, et ne porte rait aucun intérêt fixe; mais participeront aux profits nets de l'association de la façon dite ci après. Ces actions porteront aux noms et prénoms des fondateurs et seront transférables par un simple endossement.

ARTICLE VIII.
Tous les pouvoirs incorporés de cette Association seront exercés par un Conseil d'Administration composé de huit actionnaires, chacun ayant en son propre nom et au moins de la moitié son droit il serait l'un des membres, au moins dix actions de ladite Association. Le dit Conseil élira un Président et un Vice-Président de son sein. Le Conseil d'Administration sera choisi tous les ans à une assemblée générale de la corporation convoquée dans ce but, à la maison de banque de l'Association, le troisième lundi de janvier de chaque année, commençant en l'année 1892, assemblée dont il sera donné avis trois semaines au moins au préalable dans un journal français, un journal anglais et un journal allemand de cette ville; élection pour laquelle trois juges ne faisant partie à ce moment d'aucun comité seront désignés par le Conseil d'Administration pour compter et vérifier les votes donnés. Le vote se fera par scrutin à la de la élection, la personne recevant une majorité des suffrages sera déclarée dûment élu et tout de suite entrera en fonctions. Au cas où il n'y aurait pas d'élection le jour fixé le conseil d'administration fera jeûr une élection aussitôt que possible ainsi qu'il est pourvu plus haut. Une somme pour de manner un Bureau d'administration n'annulera pas cette charte, mais le Bureau en fonctions y demeurera jusqu'à ce que son successeur ait été choisi et ait reçu son mandat. Chaque actionnaire aura le droit en personne ou par procuration de déposer un vote pour chaque action qu'il aura. Le dit Bureau nommera un caissier tous autres employés qu'on jugera nécessaire et seront choisis par le Président avec le consentement du Bureau d'administration. Le dit Bureau fixera le traitement de tous les officiers, commis et employés de cette association, et regera le conduit uniquement qu'il jugera convenable, il réingérer et abroterra des règlements pour le gouverne de l'association et l'expédition des affaires, ainsi les mot tiff ra ou les amendera à son gré. Le dit Bureau ou le président avec l'avis et l'assentiment du Bureau, comme il est dit plus haut, aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance causée par la mort, une démission ou autrement. Aucune délibération, ou une résolution ne pourra être adoptée par le dit Bureau sans la présence d'au moins quatre membres et le Président ou le Vice-Président. Les administrateurs décideront toutes les questions du trésorier de l'association qui ne seront pas spécialement confiées au Comité d'Admission.

ARTICLE IX.
Le Président ou celui qui agira à sa place, sera la détenteur d'un dit trésor être autresfois toutes assignations ou avis légaux.

ARTICLE X.
Le nombre des actions plaçées s'élève à 4,000. Les quatorze actions de fondateurs dont il est parlé plus haut sont du droit échues aux personnes dont voici les noms: P. M. Schneidan, A. Walz, Joseph Duquesne, E. S. Manuell, J. E. Richard, C. Madrid, L. Delacral, A. F. Himel, F. D. Chrétien, Louis Burthe, G. Durel, W. M. Lonelale et Charles E. Wermuth.

ARTICLE XI.
Les actions de cette association seront proprietés pertes et participeront pour 125 vingt-cinq pour cent aux profits nets de l'association, les dites sont annuellement. Elles seront transférables d'après les livres de l'association de la façon qu'indiqueront les réglements; mais aucun actionnaire ne sera responsable des dettes de cette association au-delà de son contrats, pour une somme excédant celle non payée sur ses actions.

ARTICLE XII.
Cette association aura le droit d'augmenter son fonds capital d'une somme n'excédant pas un million ($1 000 000) de dollars en ou cotisant aux lois de l'Etat, elle pourra aussi apporter à cet acte toutes les modifications, ratifications et additions qu'elle jugera nécessaires lorsque de rand être soumises et adopter à la majorité générale des actionnaires tenue après trente jours d'avis publié ainsi qu'il est pourvu plus haut dans un journal de chacune des langues français, anglais et allemande, avec l'approbation des deux tiers des actionnaires et exécutées, enregistrées et publiées comme l'exige la loi.

En cas d'une augmentation du fonds-capital ainsi qu'il est pourvu, les actionnaires auront le privilège durant les trente jours ci-dessus mentionnés de prendre les actions additionnelles dans la proportion des actions qui appartiennent actuellement au fonds capital de la corporation antérieurement à l'augmentation et toute action non plaréé à l'expiration du ce délai, pourra être disposée par le Bureau d'Administration ou prêtée la corporation à un taux non moindre que la valeur au pair.

ARTICLE XIII.
Toute personne désirant devenir membre de cette association doit adresser une demande pour qu'il y spécifiant son prénom, nom, surnom, profession et domicile et le président transmettra la dite demande au Comité d'Admission, avec telles observations sur celle-ci qu'il jugera utile de faire pour le bien de l'association. Sur un rapport favorable du Comité d'Admission, la personne faisant pareille demande sera admise comme membre avec tel crédit qui aura été recommandé par ledit Comité d'Admission, et elle sera tenue de prendre connaissance des réglements de l'association et de

signer ceux-ci. Les premiers vingt-cinq membres seront dans cette manière par le Board d'Administrateurs de cette Association, et ils constitueront après le premier Comité d'Admission.

L'Admission comme membre aura lieu par notoriété publique et réputation, et au moment de son admission il paiera, cinq (5) pour cent du montant du crédit qui lui sera alloué par l'association, lequel montant formera partie des fonds des membres, et à défaut du paiement requis par l'Article Dix-Sept, le dit montant sera appliqué au paiement de ce proportion du montant dû par les membres en défaut.

Le minimum du crédit qui sera alloué à tout membre sur notoriété publique et réputation, et sur sa propre signature, sera de cent ($100) piastres, et le maximum mille ($1,000) piastres, pourvu qu'aucun escompte ou qu'aucunes avances ne soient faites aux membres admis jusqu'à ce qu'on ait accordé un crédit à quatre cents pétitionnaires ainsi qu'il est pourvu dans la charte.

ARTICLE XIV.
Aucun papier commercial ou promesse de payer, échéant après quatre-vingt-dix jours, sera escompté par l'association.
La taux d'escompte n'excédera pas huit pour cent par an.

ARTICLE XV.
Les membres de cette association participeront aux pertes de leur classe en proportion du montant des crédits ou prêts qui ont pu leur être ouverts, et ils participeront aux profits ainsi que cela est pourvu ci-après.

ARTICLE XVI.
Aucun membre ne participera aux profits de cette association, à moins d'avoir été cotisé, et collecté pendant au moins trois mois. Il pourra se retirer de l'association en envoyant au dépôts ainsi au président par écrit, mais il restera responsable de toutes les dettes contractées jusqu'à la date de sa démission.

ARTICLE XVII.
Au cas où un membre ne ferait pas face à ses obligations envers cette association ou qu'il serait suspendu pour cause, chaque membre dans les membres seront requis de payer à cette association, dans quinze jours, sa part en proportion de la somme due par le dit membre en défaut, et le dit membre en défaut en suspendu aura par là forfait toutes les sommes déposées par lui sous l'Article Treize de cette charte, jusqu'au montant de au dette à l'association, et aura aussi forfait tous dividendes et profits acquis jusqu'à la date du dit défaut ou suspension.

ARTICLE XVIII.
Il y aura un Comité d'admission composé de vingt-cinq membres, qui sera élu pour un mois, et choisi par lot, par le président et deux membres du Board d'Administration. Les membres sortant du dit comité ne pourront pas être réélus jusqu'à ce que la liste des membres aura été épuisée.

ARTICLE XIX
Le comité d'admission sont déclarés par le scrutin secret par le président et l'administration de tous pétitionnaires faisant une demande pour devenir membres.
Huit membres du dit comité constitueront un quorum, dont les trois quarts seront nécessaires pour accorder un crédit au dit pétitionnaire et pour l'admettre. Le dit comité se réunira lui-dondéfinement, et sera présidé par le président ou vice président de l'association.

ARTICLE XX.
Un rapport trimestriel de l'état de l'Association sera fait et publié ainsi que la loi l'ordonne.

ARTICLE XXI.
La distribution des profits sera faite annuelle ment comme suit:
1. Vingt-cinq (25) pour cent aux actionnaires.
2. Quarante (40) pour cent aux membres
3. Vingt (20) pour cent qui sera passé au FONDS DE RESERVE.
4. Quinze (15) pour cent sera alloué aux Fondateurs durant l'existence de l'Association.

ARTICLE XXII.
L'intérêt des Fondateurs de cette Association ne pourra jamais être ou modifié ou altéré pendant l'existence de cette Association.

ARTICLE XXIII.
L'argent ou autre propriété déposé dans cette Association par des dames mariées ou des mineurs eux-mêmes pourront être retirés par eles sur leurs propres ordres ou signatures sans autre autorisation.

ARTICLE XXIV.
A l'expiration de cette charte, cette association sera liquidée par trois commissaires nommés par le Board d'Administrateurs, à une séance régulière du dit Board. Les dits commissaires seront actionnaires de l'association, et leur commission comme liquidateurs sera fixée par le Board le jour de leur nomination.

ARTICLE XXV
Jusqu'à l'élection qui aura lieu le troisième lundi de janvier 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et seront entrés en fonct ions, les personnes suivantes constituent le premier Board d'Administrateurs, à savoir: P. M. Schneidan, A. Walz, J. E Richard C. Madrid, A. F. Himel, E. S. Manuell, Leon Haubtman et L. Delcral avec P. M. Schneidan, comme président et A. Walz comme vice président.
Ainsi fait et passé dans mon bureau, à la Nouvelle-Orléans, ce jour, le mois et l'année ci-dessus mentionnés, en présence de Georges Montgomery et Abel Dreyfous, témoins compétents, qui ont signé avec ceux qui ont comparu, et moi l'exécuté après avoir lu le tout.
L'Original est signé:

C. Madrid,	P. M. Schneidan,
Frank H. Chrétien,	Alphonse Walz,
Jos Duquesne,	L. Delcazal,
Gus Durel,	Chas E. Wermuth,
Louis Burthe,	J. E. Richard,
W. M. Lonelale,	A. F. Himel
Geo Montgomery,	pat Jos Duquesne,
A. Dreyfous,	FELIX J. DREYFOUS.
	Notaire Public.

Je, soussigné, Enregistreur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'Acte et dessus de l'incorporation du NEW ORLEANS CO-OPERATIVE BANKING ASSOCIATION ensemble avec le certificat de l'Enregistreur des Hypothèques qui y est annexé, étant, perfectionné aux archives de notaire.
En foi de quoi j'ai apposé ma main et mon sceau à la Nouvelle Orléans, Lnie, le vingtième jour de la ville 1891.
FELIX J. DREYFOUS, Notaire.
No 23 rue du Camp.
27 janv—

MUNN & CO. PATENTS
After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.
Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.
Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.
This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.
If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.
Handbook about patents mailed free.

THE NEW-ORLEANS BEE,
(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.)
A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.
Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning
Per annum, $3; six months $1.50; three months $1.

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— EN —
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.
L'Editionhebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.
L'ABEILLE
Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal publié en la Louisiane et au Sud Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et en conséquence, au point de vue des annonces, un organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les états voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.
L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.
Un Bulletin maritime,
Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin financier,
Un Bulletin commercial,
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer,
Les jours de départ des bateaux à vapeur.
L'ABEILLE
Contient tous les jours un Bulletin financier, un Bulletin commercial, un Bulletin maritime, une liste des navires en partance pour les ports étrangers et américains, une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans, les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer, les jours de départ des bateaux à vapeur, et les dépêches télégraphiques.
BULLETIN FINANCIER.
Mardi, 31 mars 1891.
COMPTOIR D'ESCOMPTE (CLEARING HOUSE)
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Jusqu'ici cette semaine	$6,020,496 00	$799,087 00
Même temps la semaine dernière	5,150,011 00	605,123 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.
MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80@4 90; 20-marcs, $4 60@4 70; 20-francs, $3 80@3 90; doublons espagnols, $15 40@15 60; doublons mexicains, $15 40@15 60; 25-pesetas espagnole, $4 70@4 80; 20-pesos, mexicain, $19 40@19 60; or mutilé américain, 90@95c.; or léger américain, 87@90c.; dollars mexicains, 75½@76½; sols péruvien, 74@75½; pesos chilien, 74@75½; argent mutilé américain, 90@95c. par oz 5-francs, 85@95c.; argent anglais, par £, $4 60@4 80; billets de la Banque d'Angleterre, £1 80@4 00; billets de la Banque de France, 19½@19½; reischmarks, billets, 23@24.

MARCHE MONETAIRE.
Nouvelle-Orléans—L'argent continue en demande modérée et facile.
Panier exceptionnel..... —@8
do Al..... —@8
Prêts sur garanties collatérales..... 5@7
Time de do..... 5@7
Papier hypothécaire..... —@8
New-York—Taux de l'argent 3 0/0.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3 0/0; consols 99 11/16; U. S. 4s 123½.
Paris—Rentes 94.87½.
Argent en lingots (par oz fin) — Londres 44⅝; New York 98¾; Nlle-Orléans pas d'achetteurs.

CHANGE.
REISCHMARKS—95 1/16
Le STERLING est calme.
Commercial (60 jours)..... 485
Traites de banques (60 jours)..... 487
Les FRANCS sont calmes.
France de commerce (60 jours)..... 5 20
Traites de banque (60 jours)..... 5 18¾
Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est calme.
Traites de commerce 25c. de prime.
Traites de banques pair $1 prime.
Les banques tirent des chèques $1 00 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Après de 11 A. M.

$5 000 Louisiana 4s.....	91¾
10 actions CC Slaughterhouse Co.....	60
20 actions CC Slaughterhouse Co.....	59½
1 action du Cotton Exchange.....	215
Entre les heures de 11 A. M et de 2 P. M.	
10 actions Citizens' Bank ($30).....	71
5 actions Citizens' Bank.....	71½
25 actions du Mutual National Bank.....	119½
15 actions du Mutual National Bank.....	119½
Après de 2 P. M.	
35 actions CC Slaughterhouse Co.....	59
30 actions du Bank of Commerce.....	117
5 actions Citizens' Bank.....	71½
Après l'annuel de 2 P. M.	
10 actions Crescent City RR Co.....	3½
10 actions N O Gaslight Co.....	130
10 actions Crescent City RR Co.....	4½
25 actions CC Slaughterhouse Co.....	57½
25 actions CC Slaughterhouse Co.....	57¼
$1,000 Louisiana 4s.....	91⅝

ACTIONS ET BONS.
Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American National	100	....	115
Bank of Commerce	100	113½	117
Canal & Banking Co	100	171	176
Citizens'	100	70	72
Germania National	100	....	....
Germania Savings	100	250	310
Hibernia National	100	205	....
Louisiana National	100	....	....
Metropolitan	100	165	170
Mutual National	100	119	121
N. O. National	100	700	750
People's	50	121	....
Southern National	100	120½	123
State National	100	100	....
Union National	100	....	137½
Traders	100	10½	11
Whitney National	100	....	240
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	73	75
Firemen's	50	50	....
Germania Ins Co	100	130	140
Hibernia Ins	100	70	....
Home Ins	100	107	109
Lafayette	50	75	....
Merchants Mutual	100	59	60½
Mechanics' and Traders	100	135	138½
New Orleans Ins Co	50	50	51
New Orleans Ins Co	100	75	....
Sun Mutual Ins	100	137½	140
Southern Ins Co	100	142½	145
Teutonia	100	135	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	117½	119½
Crescent City	100	3½	4½
Canal and Claiborne	100	....	....
New Orleans City	100	124	126
Orleans	50	67	71
St Charles Street	50	89½	89½
Actions diverses.			
Crescent City Gas Co	50	56	58½
Imp. Bonded Warehouse	100	.